



Contournement Novel food pour vendre en France

Par **MichaelNimes**, le **04/08/2016 à 14:03**

Bonjour à tous,

Je viens vers vous pour un problème plutôt complexe.

Par soucis de confidentialité je ne dévoile pas l'ensemble du projet ici.

Dans le cadre d'une création d'entreprise mon associé et moi souhaitons vendre une nouvelle variété de produit destinée à l'alimentation humaine et animale.

Novel food traduit les nouveaux produits consommables. Hors mon produit [s]n'est pas[/s]autorisé ni à la vente ni à la production en France.

En revanche celui ci est autorisé en Belgique.

Ma question : Comment contourner cette interdiction ? Ou quel montage pour y arriver?

Puis je les vendre depuis la Belgique vers la France? Faut t il que je sois aussi présent sur le marché Belge?

Faut il qu'il soit aussi produit en Belgique?

Voilà, j'espère que certains ou certaines auront des pistes.

Dans l'attente, je vous remercie d'avoir lu mon poste.

Bonne journée à tous.

Par **Visiteur**, le **04/08/2016 à 16:05**

Bonjour,

si votre produit est interdit de vente en France c'est qu'il y a des raisons sanitaires !? RedBull a eu ce soucis a une époque et pour vendre en France ils ont du attendre l'autorisation officielle ! Et ils ont du y réfléchir bien avant vous avec une armée d'avocats pour étudier la question !?